

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU VENDREDI 17 MARS 2023**

Le dix-sept mars deux-mil vingt-trois, le conseil municipal de Champcevais, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SANCHIS, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames, Jeanine BUSSON, Eliane HAURY, Marie-Claude PRISOT, Messieurs Jean-Pierre SANCHIS, Roland MARINGE, Jean-Pierre FILIPIAK, Cédric DUPERROY, David DUMOUTIER, Jérôme DENIS, Daniel BOITELET.

**Était absente excusée** : Madame Annie COMMEAU-PINEL

Monsieur Cédric DUPERROY est nommé secrétaire de séance

### **ORDRE DU JOUR :**

- **Approbation du compte rendu de la précédente réunion.**
- **Réflexion sur l'étude relative aux énergies renouvelables**
- **Questions diverses**

Monsieur SANCHIS ouvre la séance à 18h30.

En préambule, Monsieur André MARAIS, adresse tous ses remerciements à l'équipe municipale pour avoir répondu favorablement lors de sa demande en urgence de logement locatif.

### **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03 FEVRIER 2023**

Il est relevé 1 coquille sur l'orthographe du nom d'une conseillère qui fera l'objet d'une correction. Celui-ci n'appelant pas d'autres observations, est approuvé à l'unanimité.

### **REFLEXION SUR L'ÉTUDE RELATIVE AUX ENERGIES RENOUVELABLES**

Le maire rappelle que lors de la précédente réunion M. Martin CHASTE, chargé de mission énergies renouvelables au sein de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre, a présenté une première approche technico-économique sur la faisabilité de créer un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie bois plaquette pour l'école maternelle, la mairie, la salle des fêtes et les logements communaux du centre bourg et privés (rue des variétés et rue du pressoir). Il s'agissait de permettre d'évaluer les enjeux en termes de coût d'investissement et d'exploitation et de comparer les différentes solutions existantes en matière d'énergie.

Il convient aujourd'hui de réfléchir à la suite que le Conseil souhaite donner à cette première étude.

Soit classement sans suite, soit aller plus avant dans l'étude en lançant une procédure adaptée de prestation intellectuelle afin de désigner un cabinet spécialisé capable de nous apporter une aide à la décision.

Les échanges portent sur les différentes solutions envisageables et volumes financiers :

- Hypothèse 1 : Chaufferie mairie et école
- Hypothèse 2 : Intégration de la salle des fêtes
- Hypothèse 3 : Intégration des logements du centre bourg, rue des variétés et rue du pressoir.

Il est précisé que la mission de prestation est subventionnable, et que M. Martin CHASTE, peut nous accompagner dans la rédaction de la procédure de marché public.

Compte tenu de la complexité du sujet et des engagements financiers engendrés par les différentes hypothèses, il est convenu à l'unanimité des membres d'engager une procédure de prestation intellectuelle, afin de disposer de tous les éléments d'aide à la décision.

#### PROJETS PHOTOVOLTAÏQUES

Le maire porte à la connaissance des membres du conseil que la commune a été destinataire d'un courrier de la part de Yonne Energie portant sur les obligations en matière de rénovation énergétique, de réduction des gaz à effets de serre, et que les collectivités étaient appelées à s'inscrire dans la dynamique de la transition énergétique, notamment dans la production d'énergies renouvelables par l'implantation d'unités de production.

Il indique que les investissements peuvent être portés par la SEM Yonne Energie, et qu'il propose dans ce cadre de contacter les responsables afin d'organiser une réunion d'informations sur le sujet.

A l'issue des échanges, les membres du conseil municipal à l'unanimité, invitent le maire à contacter la SEM Yonne Energie pour de plus amples renseignements et possibilités.

#### AUTORISATIONS SPECIALES D'ABSENCES

Le maire présente le tableau des autorisations spéciales d'absences pouvant être accordées au personnel communal lors de la survenue d'évènements tels que (mariage, décès, maladie, ...), conformément aux dispositions statutaires en vigueur dans la fonction publique territoriale.

Il revient aux conseillers de délibérer sur l'ouverture de ces droits aux agents de la commune.

A l'issue des échanges, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité des membres, l'ouverture des droits aux autorisations spéciales d'absences pour le personnel communal.

#### EVACUATION DES BOUES DE LA STATION D'EPURATION

Le maire rappelle que dans le cadre des obligations en matière d'évacuation des boues de la station d'épuration, le conseil a délibéré sur la location mensuelle d'un camion benne, auprès du magasin (Super U de Chatillon Coligny).

Toutefois, cela implique de louer le véhicule sur deux jours et nécessite de nombreux allers et retours au regard des volumes à évacuer et de la contenance de la benne du véhicule, et mobilise l'agent communal sur deux journées.

Afin de simplifier cette procédure, il indique avoir contacté l'entreprise BOISGIBAUT, qui dispose de camions de plus de 3,5 tonnes de chargement permettant ainsi d'évacuer les boues sur la journée, pour un coût de 200,00 Euros.

A l'issue des échanges les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité cette proposition.

#### ARRETE SECHERESSE

Le maire porte à la connaissance des membres que Monsieur le Préfet a pris un arrêté plaçant le département de l'Yonne en vigilance sécheresse et instituant des zones pouvant faire l'objet de mesures de limitation ou de suppression provisoire de certains usages de l'eau.

Cet arrêté prenant effet au 10 mars, court jusqu'au 31 décembre 2023.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la décision du Préfet de l'Yonne.

## RESERVE EAU DE PLUIE

Le maire indique que suite à la problématique de l'arrosage des massifs floraux durant l'été, compte tenu des restrictions d'arrosage, il peut être intéressant d'envisager l'achat d'une réserve souple d'eau de pluie d'une capacité de 80 m<sup>3</sup>.

A l'issue des échanges, les membres du conseil municipal à l'unanimité approuvent cette proposition et chargent le maire de solliciter des devis auprès des sociétés qui fabriquent et diffusent ce type de produit.

## QUESTIONS DIVERSES

### PRET DE TABLES

La question du prêt des tables de la salle des fêtes est évoquée, lors de la séance. Le maire précise avoir été sollicité par le maire de Saint-Privé pour un prêt de quelques tables, afin d'organiser une manifestation dans la salle des fêtes de sa commune.

Il précise avoir exceptionnellement répondu favorablement à la demande dans le cadre des bonnes relations entretenues avec les différents maires du canton historique. Il s'avère toutefois que les agents communaux de Saint-Privé, ayant mal arrimé les tables, 4/5 tables sont tombées de la remorque et ont subi des chocs importants. Il a été immédiatement informé par son homologue de Saint-Privé qui s'est confondu en excuses et engagé à remplacer les tables à l'identique. L'incident lui semblant alors clos.

### ENTRETIEN DE LA VAISSELLE DE LA SALLES DES FETES

Une conseillère soulève la question de l'entretien de la vaisselle lors de la location de la salle des fêtes, précisant que celle-ci laisse à désirer.

Le maire indique qu'il procède à l'état des lieux en amont et aval de la location, mais ne vérifie pas la propreté des assiettes, et ne compte pas les assiettes, verres et couverts. Il précise que l'entretien de la salle des fêtes est régulièrement assuré par un agent communal, mais que l'entretien de la vaisselle n'entre pas dans ses attributions.

La vaisselle appartenant au Comité des Fêtes, le maire indique qu'il va se rapprocher de la Présidente pour évoquer cette situation. En complément il précise qu'il va charger l'agent communal de passer toute la vaisselle, au lave-vaisselle, de refaire l'inventaire complet, et de nettoyer tous les placards de la cuisine.

Les membres du conseil municipal à l'unanimité valident la proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

  
Le Maire,  
Jean Pierre SANCHIS